

Commune de SAINT FORGEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE 1/2

Échelle	Procédure	Cadastre	Approbation
1 : 7500	Modification de droit commun n°2	PCI Vecteur m.aj. 15/06/2021	20 septembre 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2022

La commune est concernée par des risques d'inondations et géologiques. Ces risques sont localisés sur le plan 2/2.

Les zones urbaines et à urbaniser

- Zone urbaine à typologie urbaine ancienne
- Zone urbaine de première périphérie
- Zone urbaine à vocation d'équipements
- Zone urbaine à vocation d'activités
- Sous-secteur de la zone Ui
- Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU.

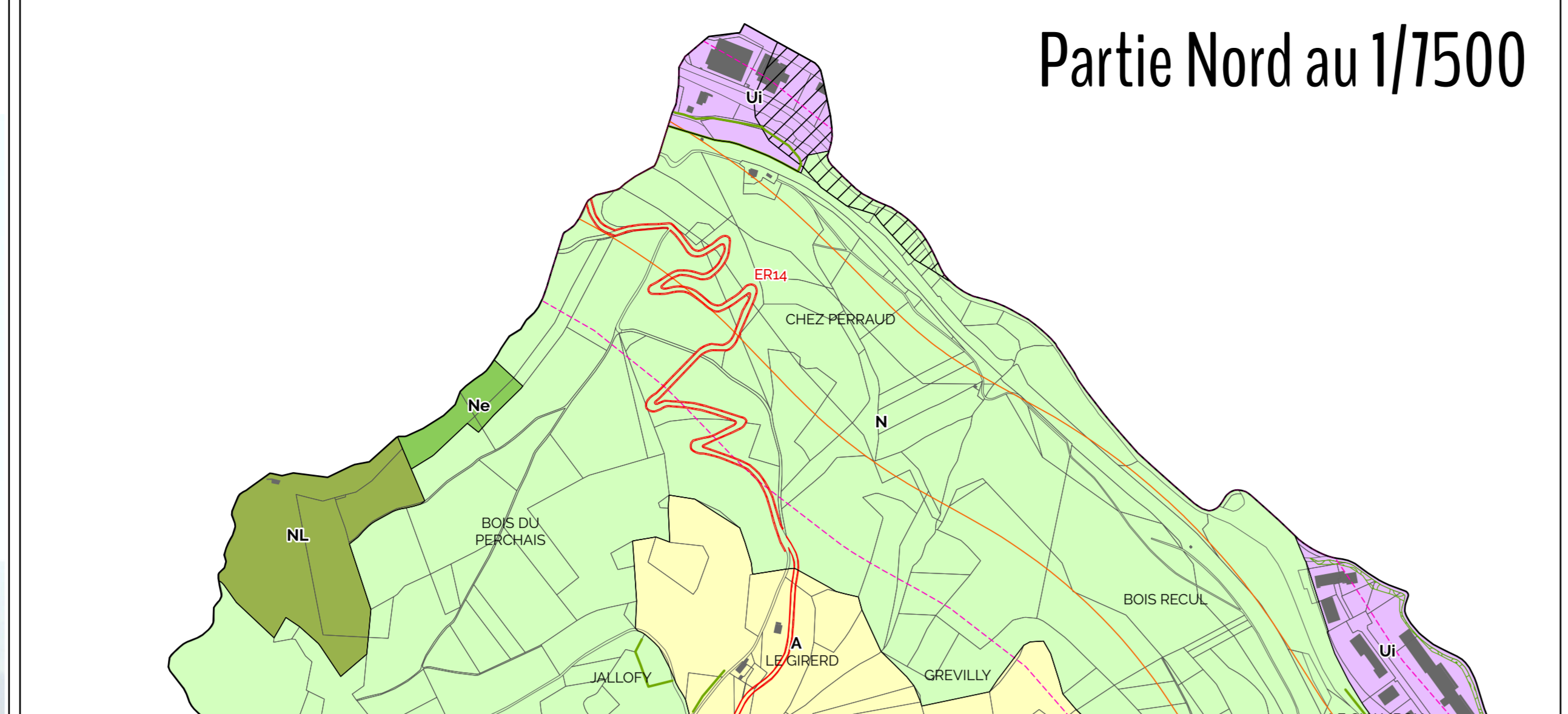
Les zones naturelles et agricoles

- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone naturelle de loisirs
- Zone naturelle dédiée à la déchetterie
- Zone naturelle dédiée à l'activités forestières

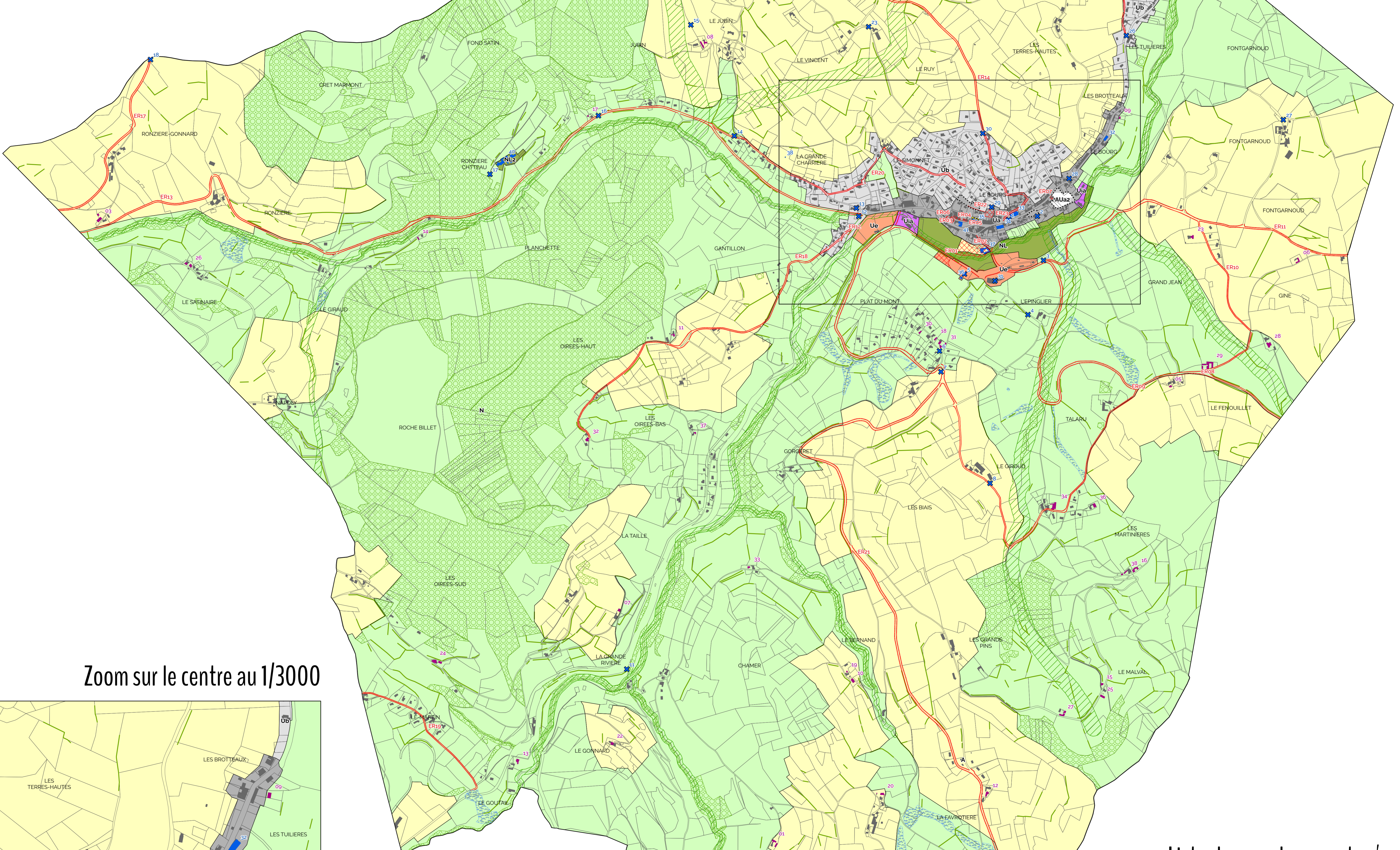
Les éléments remarquables du paysage

- Corridor écologique à maintenir, à renforcer et/ou à reconstituer
- Haie ou alignement
- Elément remarquable bâti
- Zone humide

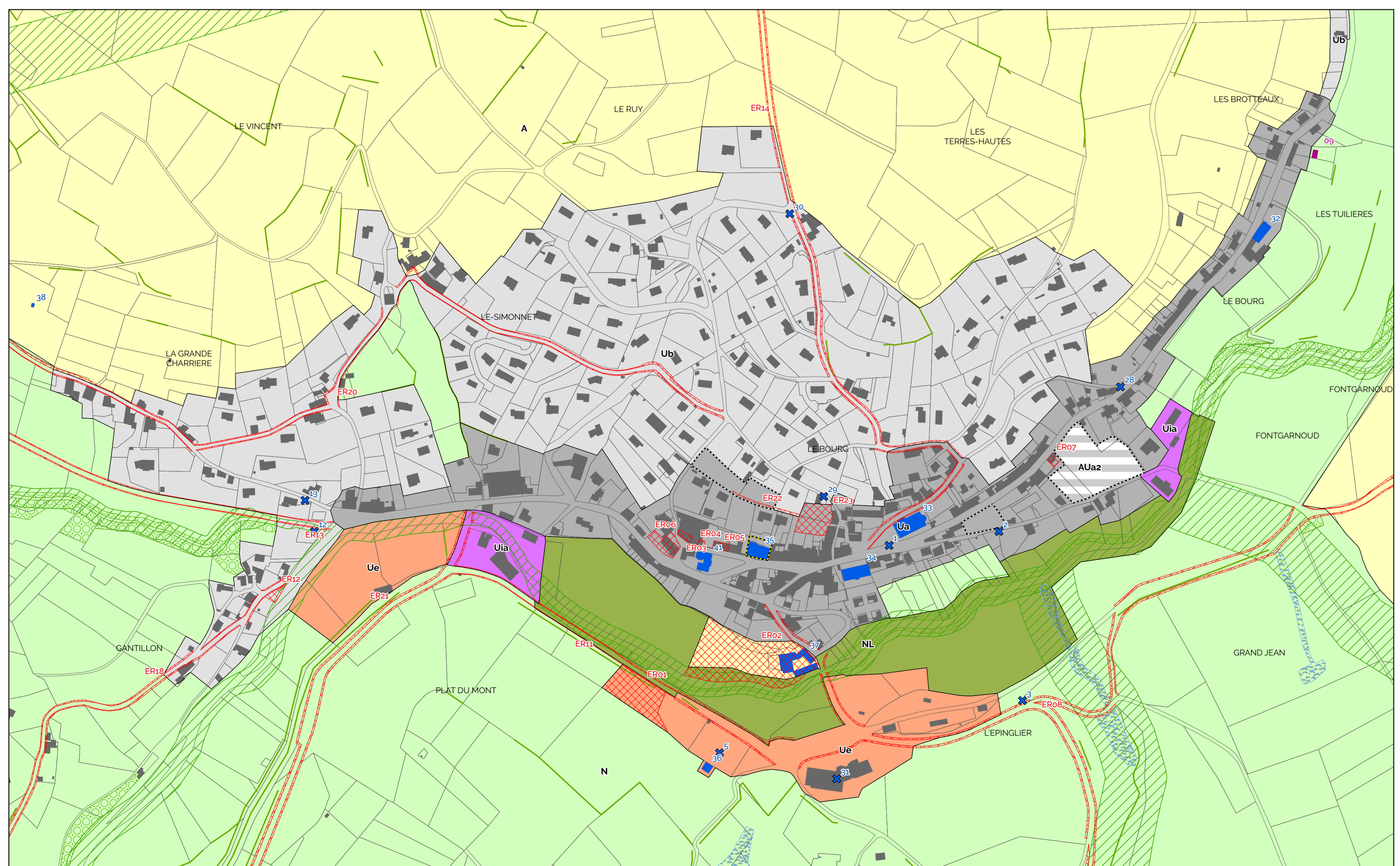
Partie Nord au 1/7500



Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2021



Zoom sur le centre au 1/3000



Autres éléments

- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination en zone A ou N
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
- Zone de danger de la société Gerflor
- Servitude de projet, article L.123.2b du code de l'urbanisme imposant la réalisation de 10 logements sociaux au minimum.
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation et à l'article L.123.15 II 4° du code de l'urbanisme

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface
ER1	Extension du cimetière	2400 m²
ER2	Extension de la zone de loisir	7300 m²
ER3	Création d'un espace public en lien avec la zone AU	125 m²
ER4	Création d'un espace public en lien avec la zone AU	55 m²
ER5	Création d'un espace public en lien avec la zone AU	160 m²
ER6	Équipement public en lien avec l'école	640 m²
ER7	Stationnement et espace public	145 m²
ER8	Élargissement de la VC4 Du bourg à la limite de commune d'Anzy	largeur 6m
ER9	Élargissement de la VC17	largeur 6m
ER10	Élargissement de la VC18	largeur 6m
ER11	Élargissement de la CD 633	largeur 8m
ER12	Sécurisation du carrefour	220 m²
ER13	Élargissement de la VC 2 de la limite de commune	largeur 8m
ER14	Élargissement de la VC 8 de l'église au bourg à la limite de st marcel	largeur 8m
ER15	Élargissement de la VC 23	largeur 6m
ER16	Accès zone d'activités des Tuillères	90 m²
ER17	Élargissement de la VC6	largeur 8m
ER18	Élargissement de la VC7	largeur 7m
ER19	Élargissement de la VC32	largeur 6m
ER20	Élargissement de la VC20	largeur 6m
ER21	Élargissement de la VC5	largeur 6m
ER22	Cheminement modes doux	largeur 3m
ER23	Stationnement et crèche	1000 m²